



## ETAT CIVIL/AFFAIRES SCOLAIRES

Fax : 05 59 41.59.61

## LETTRE D'INFORMATION

### ADRESSEE AUX PARENTS D'ELEVES

N/Réf : JP.D/SR

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rappeler les différents systèmes de tarification applicables dans les restaurants de Biarritz.

#### **1 – Paiement au forfait**

Comme les années précédentes, et à compter du **Jedi 30 Août 2007**, un tarif mensuel forfaitaire, calculé sur l'année, est appliqué. Ce forfait est valable quel que soit le nombre de jours d'ouverture du restaurant scolaire dans le mois. Il inclut les périodes de classes de découverte ou les journées pédagogiques.

Comme dans tout système forfaitaire, ne pourront être remboursées les périodes d'absences pour cause de maladie ou de voyage.

Dans le cas d'éventuels mouvements de grève dans l'Education Nationale, les enfants inscrits au forfait pourront prendre normalement leurs repas dans l'une des cantines. Toutefois, au préalable, il conviendra de se rapprocher du service des Affaires scolaires.

D'autre part, à partir du moment où une famille décide, dans le courant de l'année, de ne plus inscrire son enfant au forfait, ce dernier ne pourra plus bénéficier de ce système en cours d'année. Il devra prendre ses repas au ticket.

Enfin, les inscriptions au forfait ne pourront plus être prises en compte à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Le paiement devra être effectué dans le courant de la première semaine de chaque mois :

⇒ **soit en envoyant le chèque par la Poste, à la Mairie, en précisant au dos le nom de l'enfant, son école, libellé à l'ordre du Trésor Public,**

⇒ **soit en venant régler directement au service Etat-Civil – Restauration scolaire (rez-de-chaussée) : par carte bleue, par chèque ou par numéraire**

◆ le lundi : de **8H30 à 16H30**

◆ du mardi au vendredi : de **8H30 à 12H30** et de **13H30 à 16H30** où un guichet est spécialement prévu à cet effet.

⇒ **soit par prélèvement automatique**

Si vous êtes intéressé par ce procédé, nous vous remercions de nous retourner le formulaire joint dûment rempli et signé, **accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.**

Les familles ayant opté pour ce système en 2006-2007 doivent également nous retourner ce même formulaire rempli et signé.

